

## **Règlement du concours :**

### **Article 1 – Organisation**

Le Château de Compiègne organise un concours de fanfiction autour de la figure de Virginia Oldoini, comtesse de Castiglione (1837-1899), à l'occasion du finissage de l'exposition *La plus belle femme de son siècle. Virginia Oldoini, comtesse de Castiglione (1837-1899)* présentée au musée de l'Impératrice jusqu'au 30 août 2026.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Article 2 – Objet du concours**

Le concours invite les participants à imaginer une fiction inspirée de la rivalité de la comtesse de Castiglione avec l'impératrice Eugénie à l'époque du Second Empire.

Le récit peut prendre différentes formes : nouvelle, correspondance fictive, journal intime, récit historique, romance ou toute autre forme narrative relevant de la fiction.

Les auteurs sont libres de réinterpréter les événements historiques, d'inventer des situations inédites ou de proposer une autre issue aux événements évoqués.

La comtesse de Castiglione devra toutefois constituer l'un des personnages centraux du récit.

### **Article 3 – Conditions de participation**

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure.

La participation est individuelle. Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul texte.

Les membres du jury ainsi que les personnes ayant participé à l'organisation du concours ne sont pas autorisés à concourir.

### **Article 4 – Caractéristiques des textes**

Les textes devront :

- être rédigés en langue française ;
- être inédits ;
- être tout public ;
- ne pas avoir été publiés ou récompensés dans le cadre d'un autre concours ;
- s'inscrire dans l'époque historique du Second Empire ;
- comporter au maximum 10 pages, soit environ 30 000 caractères espaces comprises.

Le manuscrit devra être présenté sous format numérique (PDF ou Word), avec pagination et titre.

### **Article 5 – Modalités de candidature**

Les candidatures devront être adressées selon les modalités précisées par le Château de Compiègne avant la date limite indiquée dans l'appel à participation, le 1<sup>er</sup> Novembre 2026.

Le dossier de candidature comprendra :

- le manuscrit ;
- les nom, prénom ou pseudonyme et coordonnées du participant ;
- une déclaration attestant que l'œuvre proposée est originale, ne résulte pas d'une écriture réalisée par une IA et respecte le présent règlement.

Le dossier de candidature sera à rendre à l'adresse mail suivante :

### **Article 6 – Jury et critères d'évaluation**

Les textes seront examinés par un jury composé de l'équipe de la conservation et de la médiation culturelle du château de Compiègne

Les critères d'appréciation porteront notamment sur :

- la qualité littéraire de l'écriture ;
- l'originalité du récit ;
- la richesse des personnages ;
- la cohérence de l'intrigue ;
- la manière dont l'auteur s'approprie la figure de la Castiglione et l'univers du Second Empire.

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

### **Article 7 – Désignation du lauréat**

Le jury désignera un texte lauréat ainsi que, le cas échéant, des mentions spéciales.

Le texte gagnant fera l'objet d'une restitution publique lors d'un événement organisé au Château de Compiègne à l'occasion de la Saint-Valentin 2027.

### **Article 8 – Droits d'auteur**

Les auteurs conservent l'intégralité de leurs droits de propriété intellectuelle sur leur œuvre.

En participant au concours, les candidats autorisent toutefois le Château de Compiègne à citer, reproduire ou lire publiquement le texte complet ou des extraits de leur texte dans le cadre exclusif de la promotion du concours et de l'événement de restitution, surtout type de support (internet, réseaux sociaux, publication ...).

Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation préalable de l'auteur à titre gratuit.

### **Article 9 – Protection des données personnelles**

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont destinées exclusivement à son organisation et à la prise de contact avec les participants.

Elles ne seront ni cédées ni communiquées à des tiers.

### **Article 10 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

